

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA
GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS
L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

**AFFIDAVIT DE MONSIEUR PIERRE ANCTIL EN RÉPONSE À LA DÉCLARATION
ASSERMENTÉE SOUSCRITE LE 15 MAI 2015 PAR MONSIEUR NORMAND MORIN**

Je, soussigné, Pierre Anctil, domicilié et résidant au [REDACTÉ], dans la ville de [REDACTÉ] district de Montréal, province de Québec, [REDACTÉ], étant dûment assermenté, déclare ce qui suit :

1. J'exerce actuellement les fonctions de Président et Chef de la direction de Fiera Axium Infrastructure;
2. J'ai pris connaissance de la déclaration assermentée souscrite par monsieur Normand Morin le 1^{er} mai 2015 et désire faire part à la suite de mes réactions et commentaires à ce sujet dans le présent affidavit;
3. Je maintiens toutes et chacune des affirmations contenues dans ma déclaration assermentée du 15 mai 2015, sans exception, et réitère qu'elles constituent la vérité;
4. Outre le fait que monsieur Morin ne semble pas se rappeler m'avoir dit qu'il était d'accord avec moi que SNC-Lavalin ne pouvait d'aucune façon participer au système de collusion proposé en 2006 par monsieur Bernard Trépanier, je constate que nos témoignages écrits se rejoignent sur le fait que nous n'avons ni lui ni moi autorisé la participation de SNC-Lavalin à un tel système de collusion ni été informé d'une telle participation, si elle devait avoir eu lieu;
5. Je dois cependant manifester mon désaccord avec certaines affirmations de monsieur Morin, à savoir plus particulièrement :
 - a) Après qu'il ait quitté ses fonctions de vice-président directeur, responsable du Québec de SNC-Lavalin, à la fin de 2004, monsieur Morin a continué à jouer un rôle important et actif au sein de l'entreprise où il disposait d'un bureau et d'une secrétaire et travaillait à mi-temps;
 - b) Après 2004 et à tout le moins jusqu'à l'annonce de ma retraite de SNC-Lavalin en mars 2008, monsieur Morin présidait le comité de développement des affaires de l'entreprise au Québec qui se réunissait à tous les mois ou deux mois. Monsieur Yves Cadotte y assistait systématiquement et c'est l'adjointe de monsieur Morin qui convoquait les réunions et prenait les notes pour les fins des comptes rendus. Les responsables du développement des affaires de chaque division, dont

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

plusieurs ne se rapportaient pas à moi, soit une vingtaine de personnes environ, siégeaient sur ce comité. Madame Suzanne Leblanc corrobore l'essentiel de ces faits dans un affidavit annexé à la présente déclaration;

- c) Après 2004 et à tout le moins jusqu'à l'annonce de ma retraite de l'entreprise en mars 2008, monsieur Morin était notoirement au sein de SNC-Lavalin la personne qui s'occupait du financement politique au Québec, qui connaissait personnellement les représentants des partis politiques provinciaux et municipaux et les côtoyait régulièrement; il participait aux activités et événements organisés par ces partis politiques dans le cadre de ses fonctions. La pièce 184P-1940 fournit un exemple du fait que les fonctions de monsieur Morin ne se limitaient pas aux activités caritatives;
 - d) C'est bien en février 2005, comme je l'affirme au paragraphe 14 de mon affidavit, que monsieur Normand Morin est venu me voir pour me demander d'apposer ma signature sur la liste de hauts cadres (plus d'une cinquantaine) afin que j'autorise le paiement des ajustements de bonis qui servaient à compenser leurs contributions politiques. Les bonis étaient usuellement adoptés par le conseil d'administration le vendredi de la première semaine du mois de mars et la liste des bénéficiaires était incluse dans la documentation soumise aux membres du conseil une semaine plus tôt. Comme je l'ai mentionné dans mon affidavit du 15 mai 2015, mes réticences sérieuses à approuver ce mode de fonctionnement ont fait en sorte qu'en 2005, ce n'est qu'à l'automne que les ajustements de bonis ont été approuvés et versés. Ces faits peuvent sans doute être vérifiés auprès de SNC-Lavalin;
 - e) Sans l'intervention directe de monsieur Morin, je n'aurais aucunement été en mesure de connaître la liste des cadres en question, de manière à approuver les ajustements de bonis comme il m'a demandé avec insistance de le faire parce que je ne connaissais pas plusieurs de ces personnes qui œuvraient au sein de divisions qui n'ont jamais été sous ma responsabilité, notamment Mines et Métallurgie, Énergie, Aluminières et la division industrielle. Monsieur Morin a dirigé ces divisions pendant 9 ans et connaissait très bien ces cadres;
6. J'avais 45 ans en 2005 lorsque j'ai pris certaines des responsabilités de monsieur Morin. Ce dernier avait autour de 63 ans, l'âge habituel de la retraite chez SNC-Lavalin. Monsieur Morin avait été un compagnon d'armes de monsieur Jacques Lamarre, avant même la fusion entre SNC et Lavalin. Ils avaient travaillé ensemble de manière étroite et étaient de la même génération. Lorsque Jacques Lamarre est devenu président et chef de la direction de SNC-Lavalin en 1996, il a immédiatement nommé Normand Morin à titre de vice-président directeur, responsable du Québec. Monsieur Morin a donc assumé ces responsabilités pendant 9 années complètes avant sa « demi-retraite » à la fin de 2004. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que monsieur Morin était pleinement informé de toutes mes discussions avec monsieur Lamarre au sujet de la conduite des activités politiques de SNC-Lavalin au Québec. Lorsque je lui

faisais part de mes fortes réticences à l'égard des pratiques en vigueur, monsieur Morin m'invitait systématiquement à en discuter avec monsieur Lamarre, en sachant très bien quelle était la position de ce dernier à ce sujet. J'ai éventuellement compris que messieurs Morin et Lamarre s'étaient donné comme mission de progressivement m'impliquer dans ce système et de m'amener à souscrire à ce que monsieur Morin appelle lui-même dans son affidavit « *le cadre global de la politique de l'entreprise à l'égard des partis politiques provinciaux et municipaux* »;

7. Je suis pour le moins étonné de constater que monsieur Morin, au paragraphe 34 de sa déclaration assermentée, affirme n'avoir jamais été avisé de ce qui est survenu de la demande spécifique de financement adressée par monsieur Bernard Trépanier à monsieur Yves Cadotte, dans le contexte de la campagne électorale municipale de 2005. L'existence de cette demande a été portée à ma connaissance par monsieur Cadotte et par monsieur Morin et j'ai eu l'occasion à plus d'une reprise de faire part à ce dernier de mes très sérieuses réticences à ce sujet. Monsieur Morin était d'avis qu'une contribution d'environ 125 000 \$ pour 4 ans serait acceptable puisque cela représentait plus ou moins l'équivalent des contributions antérieures de SNC-Lavalin à Union Montréal sur une période équivalente;
8. Monsieur Morin omet également de dire dans sa déclaration que c'est à lui personnellement que j'ai remis l'enveloppe qui m'a été livrée par monsieur Sami Bebawi à la demande de monsieur Jacques Lamarre. Ces omissions me surprennent d'autant plus, qu'en mars 2013, lorsque j'ai rencontré monsieur Cadotte et l'avocat de SNC-Lavalin, à la demande des enquêteurs Moriello et Minh-Tri Truong de la Commission, il m'a été dit clairement par cet avocat que monsieur Morin avait reconnu avoir reçu cette enveloppe;
9. Je n'ai d'ailleurs jamais rencontré messieurs Frank Zampino et Bernard Trépanier en 2005, c'est-à-dire l'année électorale à Montréal au cours de laquelle une demande de financement importante a été transmise par ce dernier à Yves Cadotte;
10. Les événements de 2005 relatifs au financement d'Union Montréal ont déclenché chez moi une réflexion qui a mené à ma décision de quitter SNC-Lavalin. J'ai attendu d'avoir terminé ma dixième année au sein de l'entreprise pour bénéficier de la portion excédentaire de mon fonds de retraite, un montant appréciable auquel je n'aurais pas eu droit si j'avais quitté avant 2007. C'était une décision difficile. J'avais travaillé dans deux domaines au cours de ma carrière : la politique, pendant quelques années, et le génie-conseil. Je ne voulais pas retourner à la politique, à supposer que cela aurait été possible. Je ne voulais pas non plus travailler en génie-conseil, ayant tiré les conclusions que je serais exposé aux mêmes pratiques ailleurs dans des grands cabinets de génie-conseil. J'avais trois enfants en âge scolaire et je n'étais pas indépendant de fortune. Je partais sans destination connue. Dans ce contexte, mon départ d'un emploi très rémunérateur chez SNC-Lavalin, essentiellement pour des raisons morales, constitue en soi une confirmation de ma version des faits. J'ai

été forcé d'accepter le maintien des pratiques de financement politique qui étaient en cours mais me suis toujours opposé à toute nouvelle initiative de cette nature.

11. Les faits mentionnés dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL, le 18 juin 2015.

[Redacted signature]

Pierre Anctil

Affirmé solennellement devant moi
Montréal, le 18 juin 2015.

[Redacted name]



Commissaire à l'assermentation pour le
Québec